

Grenoble, le 27 septembre 2014

**Rapport de jury**  
**Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif  
de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

**Président : Monsieur Thierry LABELLE**  
**Vice-président : Madame Colette FRANCOIS**

**SESSION 2014**

Epreuve écrite le lundi 14 avril 2014  
Epreuve orale les mardi 3 et mercredi 4 juin 2014  
Nombre de postes : 19 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
<b>179</b>	<b>145</b>	<b>52</b>	<b>19</b>	-

**Seuil à l'admissibilité = Note du dernier admissible : 13,50 / 20**  
**Seuil à l'admission = Moyenne du dernier admis : 14 / 20**

## **LE CONCOURS :**

### **Conditions d'accès :**

Peuvent se présenter à l'examen professionnel d'accès au **grade de SAENES de classe supérieure** du corps des SAENES :

- Les fonctionnaires justifiant d'au moins **un an dans le 4ème échelon du grade de SAENES de classe normale** et d'au moins **trois années de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### **Les épreuves :**

**L'épreuve d'admissibilité** consiste en la **rédaction d'une note ou d'une lettre administrative**, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder vingt-cinq pages. (Durée : trois heures - Coefficient : 2).

**L'épreuve d'admission** consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

**Pour conduire cet entretien**, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes au plus, **le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel, aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé - coefficient : 3).

### **Les candidats :**

#### **Statistiques inscription :**

##### **Répartition hommes / femmes :**

<b>Femmes</b>	<b>155</b>
<b>Hommes</b>	<b>24</b>

##### **Répartition par tranches d'âge :**

<b>50 ans et +</b>	<b>40 - 49 ans</b>	<b>30 – 39 ans</b>	<b>30 ans et -</b>
<b>38</b>	<b>83</b>	<b>55</b>	<b>3</b>

**Statistiques à l'admissibilité :**

**Répartition par notes :**

Epreuve	Absent	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Ecrite	35	26	118	12,13

**Statistique des candidats admissibles :**

**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	48
Hommes	4

**Répartition par tranches d'âge :**

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans	30 ans et -
8	25	19	

**Statistiques à l'admission :**

**Répartition par notes :**

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Conversation avec le jury	1	6	45	12,53

**Statistiques des candidats admis :**

**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	18
Hommes	1

**Répartition par tranches d'âge :**

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans	30 ans et -
1	10	8	

## **L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :**

Le sujet paraissait d'un premier abord très facile. Toutefois à la lecture des copies, les candidats ont, soit chercher à faire compliquer, soit sont tombés dans le piège de la facilité. Des copies ne présentaient pas véritablement de plan et se contentaient de recopies d'extraits des textes donnés avec le sujet sans véritable valeur ajoutée. Il est à regretter sur près de la moitié des copies un vrai manque d'analyse des documents fournis.

Les candidats ont souvent du mal à sortir de l'exercice scolaire pour se mettre en réelle situation « professionnelle ». De ce fait, les notes produites sont plus littéraires et donc moins efficaces. Les candidats doivent garder à l'esprit que le but est toujours d'informer vite et bien, avec des références, son chef de service.

On retrouve trop de notes incomplètes, imprécises et peu agréables à lire. La sélection s'est donc faite sur quelques notes très bonnes mais majoritairement très moyennes.

Le jury retrouve encore trop de problèmes avec la langue française. De ce fait, ont été privilégiées les copies bien écrites, dans un style « professionnel », répondant précisément au sujet et bénéficiant d'une organisation facilitant l'appropriation du sujet par le lecteur.

## **L'EPREUVE D'ADMISSION :**

Le dossier RAEP constitue le premier contact entre le candidat et le jury. Le dossier doit donc être bien structuré et rédigé. Le jury doit percevoir facilement le parcours, les compétences acquises et celles transposables, les motivations et les ambitions légitimes des candidats. Le jury attache une attention particulière à ce niveau de l'épreuve aux erreurs de syntaxe, au vocabulaire imprécis ou non approprié et évidemment aux fautes d'orthographe. Une grande attention doit être portée à la rédaction de ce dossier.

La lecture du dossier donne une bonne idée de la personnalité du candidat, de son aptitude à synthétiser et à prendre du recul par rapport aux missions et aux problématiques rencontrées. Ses qualités se retrouvent le plus souvent dans l'exposé et les réponses du candidat.

Le temps de présentation est généralement bien maîtrisé. Certaines présentations reprennent exactement le RAEP et n'apportent donc rien. Ces présentations sont à proscrire impérativement.

La mise en avant des compétences ne se retrouve pas suffisamment dans l'exposé oral. Les candidats effectuent trop souvent une présentation historique avec un inventaire de tâches accomplies. Il est important de privilégier un argumentaire maîtrisé et dans lequel le candidat se sent bien. Il est appréciable de l'enrichir par des exemples et des situations concrètes. La présentation par compétences peut être difficile et donc à éviter dans certaines situations hors responsabilités.

Les candidats sont le plus souvent bien préparés à cette épreuve mais ont du mal à faire preuve d'une certaine originalité et à mettre en valeur leurs compétences acquises ou adaptées plus particulièrement à leur emploi.

Les motivations doivent en outre dépasser la simple « évolution de carrière » ou bien avoir la sensation d'une demande de « validation de l'expérience par la reconnaissance des compétences acquises ». Les conclusions doivent être travaillées sans défaut de perspectives.

Il convient véritablement que les candidats élargissent leur champ de connaissance. Il n'est plus acceptable de rencontrer à ce niveau de concours des candidats ignorant de leur environnement ou des grandes actualités de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur.

Les candidats doivent valoriser leur parcours et leurs expériences tout en gardant une bonne distance par rapport à leur niveau de responsabilité.

Le président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Labelle', with a long horizontal stroke extending to the left.

Thierry Labelle